



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Séance publique du 10 juillet 2020

Le 10 juillet 2020 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

**Étaient présents :** Mme MATTEI Martine – M. LEBRETON Frédéric – Mme CHAIX Marie-Pierre – M. SAPHORES Pierre – Mme RIFFARD-VOILQUE Martine – M. HAUSHERR François – Mme COMBIER Marie-Christine – M. FRANCOIS Patrick – Mme LARMANDE Véronique – M. WNUK Stanislas - Mme DAHMANI Samira - M. SALOMON Pierre – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle – M. VIRET Fabien – Mme ROCHE Patricia - M. AUDIGIER Gérard – Mme PERMINGEAT Hélène - M. BUREAU Laurent – Mme SIRVENT Eliane – M. RANCHON Denis – M. LAVIS Christian – Mme BOUVIER Mireille – M. HALLYNCK Dominique – M. MURCIA Antoine – Mme PORQUET Céline

**Secrétaire de Séance :** Madame Estelle FAURE- ALLIRAND

**Procurations :**

- Mme STEL Julie à M. HALLYNCK Dominique
- Mme PEZZOTTA Christel à M. LAVIS Christian

**Nombre de Conseillers  
Municipaux :**  
- en exercice : 27  
- présents à la séance : 25  
**Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation : 04.07.20**

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020**

**Rapporteur :** Madame Martine MATTEI

*Vu le code électoral et notamment les articles L 283 et suivants,*

*Vu l'ordonnance n° 58-1098 du 15 novembre 1958 relative à l'élection des sénateurs,*

*Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,*

*Vu la circulaire ministérielle du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,*

*Madame Martine MATTEI, Maire, expose à l'assemblée que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre 2020. La réglementation impose pour le 10 juillet 2020 la désignation des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux.*

*Pour les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.*

*Madame le Maire rappelle que l'arrêté préfectoral n° ARR-BEAG-02-07-2020-1 du 2 juillet 2020 a fixé pour chaque commune du département de l'Ardèche le nombre des délégués titulaires et les suppléants à désigner pour les élections sénatoriales et le mode de scrutin applicable, soit pour Viviers : 15 Délégués titulaires et 5 Suppléants.*

*Après avoir constitué le bureau électoral et recueilli les candidatures, Madame le Maire procède à la désignation des délégués titulaires et des suppléants.*

La liste « LE RENOUVEAU ENSEMBLE » obtient 11 délégués et 4 suppléants :

- MATTEI Martine
- LEBRETON Frédéric
- CHAIX Marie-Pierre
- SAPHORES Pierre
- RIFARD-VOILQUE Martine
- HAUSHERR François
- LARMANDE Véronique
- FRANCOIS Patrick
- COMBIER Marie-Christine
- BUREAU Laurent
- DAHMANI Samira
- VIRET Fabien
- ROCHE Patricia
- AUDIGIER Gérard
- FAURE-ALLIRAND Estelle

La liste « VIVIERS AU COEUR » obtient 4 délégués et 1 suppléant :

- LAVIS Christian
- BOUVIER Mireille
- HALLYNCK Dominique
- STEL Julie
- MURCIA Antoine

Le conseil municipal PREND ACTE de la désignation des délégués et des suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

Vu pour affichage, le 15 juillet 2020  
Le Maire, Martine MATTEI

